

# REPUBLIQUE DU BURUNDI



## CABINET DU PRESIDENT

### DECRET N°100/ 17 DU 6 JANVIER 2016 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS MEMBRES DU SERVICE NATIONAL DE LEGISLATION

---

#### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/024 du 13 juillet 1989 portant Cadre Organique des Administrations Personnalisées de l'Etat ;

Vu la Loi n° 1/001 du 29 février 2000 portant Réforme du Statut des Magistrats tel que modifié à ce jour ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 Avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100/122 du 28 novembre 2005 portant Organisation du Ministère de la Justice ;

Vu le Décret n°100/135 du 06 juin 2006 portant Création et Organisation d'une Administration Personnalisede l'Etat dénommée Service National de Législation ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n°100/125 du 19 avril 2015 portant Structure, fonctionnement et missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ;

**DECRETE :**

**Article 1 :** Sont nommés Membres du Service National de Législation chargé de la législation :

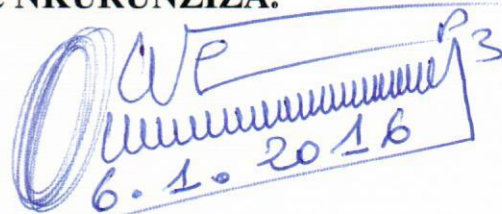
- **Monsieur Arcade NIYONGABO**, en remplacement de Madame Agnès NZIGAMYE ;
- **Madame Thérèse HABIMANA**, en remplacement de Monsieur Salvator NTAKARUTIMANA ;
- **Madame Evelyne TUYIZERE**, en remplacement de Monsieur Zedi FERUZI ;
- **Madame Georgette BUKURU**, en remplacement de Monsieur Léopold HAKIZIMANA.

**Article 2 :** Toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret sont abrogées.

**Article 3 :** Le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux est chargé de l'exécution du présent Décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

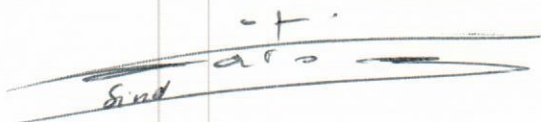
Fait à Bujumbura, le 6 janvier 2016,

Pierre NKURUNZIZA.



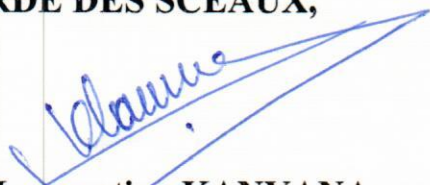
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT  
DE LA REPUBLIQUE,



Gaston SINDIMWO.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET  
GARDE DES SCEAUX,



Aimée Laurentine KANYANA.